

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 26 février à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 février 2024

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS** :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<i>Procuration</i>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Laurent PIALHOUX (Procuration à Bernard BAZINET)

**ABSENTS**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre PEYRAZAT

**2024-04 Demande de l'Amicale Laïque pour une aide au financement de la classe de découverte.**

Monsieur le Maire informe qu'une classe de découverte, organisée par le RPI Augignac-St Estèphe va avoir lieu à Meschers sur Gironde au printemps pour les classes de CE1 – CE2- CM1 et CM2.

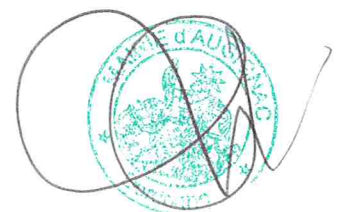
Le coût prévisionnel du séjour (hébergement, repas, activités) s'élève à 11 353,20 € + 1 290 € pour le transport. Une participation est sollicitée par l'Amicale Laïque.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents de participer au financement de cette classe de découverte et d'allouer la somme de 2000 € à l'Amicale Laïque du RPI Augignac –St –Estèphe dans le cadre du voyage de découverte 2024 à Meschers sur Gironde.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 27 février 2024  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



**AR Prefecture**

024-212400162-20240226-2024\_04-DE  
Reçu le 28/02/2024  
Publié le 28/02/2024

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac-Affichage le  
Page 1 sur 1